



Peut-on vendre notre de maison ?

Par **LEPETIT**, le **26/09/2009** à **15:08**

Bonjour, Mon époux a été victime d'un accident vasculaire cérébral qui l'a laissé hémiparétique et aphasique. Il parle très peu, ne peut plus écrire donc signer, mais sa compréhension est parfaite, il exprime parfaitement ses désirs. Un notaire me dit que nous ne pouvons pas vendre notre maison pour en acheter une autre à moins que mon mari soit mis sous tutelle. Est-ce exact ? Nous sommes âgés de 61 ans pour lui et 59 ans pour moi. Avec mes remerciements pour votre réponse.

Par **fif64**, le **29/09/2009** à **17:12**

Le notaire engage sa responsabilité en vous faisant signer un acte. S'il n'est pas sûr de la volonté de votre mari, surtout s'il ne peut pas écrire et qu'il parle très peu, il est normal qu'il ne veuille prendre ce risque. Effectivement, il faut un placement en protection avec une décision expresse du juge des tutelles pour vendre.

Par **LEPETIT**, le **01/10/2009** à **13:27**

Merci à Fif64 pour cette réponse claire, je comprend donc les notaires ! Mais quelle galère... la maladie.